

INSTRUCTION

N° 04-063-M9 du 26 novembre 2004

NOR : BUD R 04 00063 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

INFOCENTRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

ANALYSE

L'infocentre des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public

Date d'application : 01/12/2004

MOTS-CLÉS

ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ;
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ; CENTRALISATION COMPTABLE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

EPN	GIP											

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

7^{ème} Sous-direction - Bureau 7D

Dans le cadre de la modernisation des procédures et du renforcement de la qualité comptable, la centralisation et la valorisation des comptes des établissements publics nationaux constituent un enjeu très important pour la Direction Générale de la Comptabilité Publique et pour les établissements publics.

L'infocentre des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public vise à élaborer et à mettre en place dès le premier janvier 2005 un système automatisé de remontée des données administratives et comptables en infra-annuel et à posteriori des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public et à créer une centrale de bilans de ces organismes.

La centralisation des données budgétaires et comptables rationalise et automatise les remontées de données qui sont déjà effectuées vers l'Agence Comptable Centrale du Trésor et les bureaux 6C et 7D de la Direction Générale de la Comptabilité Publique :

L'infocentre permet d'intégrer dans le Compte Général de l'État les éléments comptables de l'exercice N des entités du compte 26 et de supprimer le décalage d'une année qui jusqu'alors ne permettait pas de retranscrire une image fidèle des comptes de l'État au sens de la LOLF.

L'intégration automatique des données facilite, grâce à une table de passage entre les différents plans comptables des EPN et les variables de la Comptabilité nationale, la confection du compte des administrations publiques.

Les données recueillies de manière exhaustive à partir de la balance générale des comptes, de l'état de développement des dépenses budgétaires, de l'état de développement des recettes budgétaires et de l'état de consommation des crédits permettent de restituer aux utilisateurs, après centralisation des écritures définitives :

- une analyse financière à partir des données annuelles de chaque établissement. Cette analyse rétrospective comprend le compte de résultat, le tableau des soldes intermédiaires de gestion, le bilan fonctionnel, le tableau de calcul de la capacité d'autofinancement et le tableau de financement ;
- une fiche sectorielle retraçant les grands agrégats de chaque établissement, et pour chaque agrégat la moyenne des établissements du sous-secteur et du secteur auquel l'établissement appartient. Cette fiche comprend également les ratios d'analyse financière et d'alerte validés par le comité d'utilisateurs et les ministères de tutelle.

L'utilisation individualisée des informations administratives et comptables implique une collecte exhaustive des données qui elles-mêmes doivent être d'une grande qualité.

Vous avez été informés du détail de cette procédure par lettre circulaire.

Une démarche d'information a été conduite envers les principaux prestataires des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public connus de la DGCP afin que les progiciels utilisés intègrent la maintenance permettant une extraction automatique des informations budgétaires et comptables des établissements sous forme de fichiers normalisés à transférer vers l'infocentre.

Pour les établissements équipés par un prestataire non connu de la DGCP, l'état descriptif des modalités de transfert des fichiers des données budgétaires et comptables doit être transmis afin de faire effectuer cette maintenance.

La cellule informatique du bureau 7D peut être contactée pour toute demande particulière de conseil ou d'assistance des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 7^{ÈME} SOUS-DIRECTION

BRUNO SOULIE

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

ISSN : 0984 9114